

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE DE GIMONT (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21320147800012

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUE DE GIMONT

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE GIMONT (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	36
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	40
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	41
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	42
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	43
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	44
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	45

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	47
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	50
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	51
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	52
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	56
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	57
D2 - Arrêté et signatures	58

COMMUNE DE GIMONT - COMMUNE DE GIMONT - BP - 2021

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 32147	COMMUNE DE GIMONT COMMUNE DE GIMONT	BP 2021
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3082
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	46
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : 3CAG	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1291.11	0
2	Produit des impositions directes/population	519.14	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1387.12	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	270.93	0
5	Encours de dette/population	1540.36	0
6	DGF/population	195.72	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,56	0
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,13	0
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,20	0
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	1,11	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 375 100,00	4 375 100,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	4 375 100,00	4 375 100,00
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 393 000,00	1 393 000,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 393 000,00	1 393 000,00
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 768 100,00	5 768 100,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 148 515,00	0,00	1 123 300,00	1 123 300,00	1 123 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 236 100,00	0,00	2 232 100,00	2 232 100,00	2 232 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	358 268,00	0,00	423 400,00	423 400,00	423 400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 742 883,00	0,00	3 778 800,00	3 778 800,00	3 778 800,00
66	Charges financières	152 697,00	0,00	123 000,00	123 000,00	123 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	62 400,00	62 400,00	62 400,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 902 580,00	0,00	3 979 200,00	3 979 200,00	3 979 200,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	822 737,00		383 000,00	383 000,00	383 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	13 711,00		12 900,00	12 900,00	12 900,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		836 448,00		395 900,00	395 900,00	395 900,00
TOTAL		4 739 028,00	0,00	4 375 100,00	4 375 100,00	4 375 100,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 375 100,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	6 600,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	364 700,00	0,00	344 480,00	344 480,00	344 480,00
73	Impôts et taxes	2 215 799,00	0,00	2 254 700,00	2 254 700,00	2 254 700,00
74	Dotations et participations	1 220 465,00	0,00	1 335 700,00	1 335 700,00	1 335 700,00
75	Autres produits de gestion courante	203 150,00	0,00	180 100,00	180 100,00	180 100,00
Total des recettes de gestion courante		4 010 714,00	0,00	4 139 980,00	4 139 980,00	4 139 980,00
76	Produits financiers	100,78	0,00	20,00	20,00	20,00
77	Produits exceptionnels	95 100,00	0,00	135 100,00	135 100,00	135 100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 105 914,78	0,00	4 275 100,00	4 275 100,00	4 275 100,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL		4 205 914,78	0,00	4 375 100,00	4 375 100,00	4 375 100,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 375 100,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	295 900,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	113 472,28	0,00	226 300,00	226 300,00	226 300,00
204	Subventions d'équipement versées	99,95	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 255 766,26	0,00	598 700,00	598 700,00	598 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 369 338,49	0,00	835 000,00	835 000,00	835 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	432 575,00	0,00	448 000,00	448 000,00	448 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	432 575,00	0,00	448 000,00	448 000,00	448 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 801 913,49	0,00	1 293 000,00	1 293 000,00	1 293 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	4 576,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	104 576,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
	TOTAL	1 906 489,49	0,00	1 393 000,00	1 393 000,00	1 393 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 393 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	403 969,31	0,00	370 500,00	370 500,00	370 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	188 219,85	0,00	223 600,00	223 600,00	223 600,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	592 189,16	0,00	594 100,00	594 100,00	594 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	137 347,00	0,00	148 000,00	148 000,00	148 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	432 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	172 500,00	0,00	245 000,00	245 000,00	245 000,00
	Total des recettes financières	741 947,00	0,00	393 000,00	393 000,00	393 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 334 136,16	0,00	997 100,00	997 100,00	997 100,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	822 737,00	0,00	383 000,00	383 000,00	383 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	13 711,00	0,00	12 900,00	12 900,00	12 900,00
041	Opérations patrimoniales (4)	4 576,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	841 024,00	0,00	395 900,00	395 900,00	395 900,00

COMMUNE DE GIMONT - COMMUNE DE GIMONT - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	2 175 160,16	0,00	1 393 000,00	1 393 000,00	1 393 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 393 000,00
---	--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	295 900,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 123 300,00		1 123 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 232 100,00		2 232 100,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	423 400,00		423 400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	123 000,00	0,00	123 000,00
67	Charges exceptionnelles	62 400,00	0,00	62 400,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	15 000,00	12 900,00	27 900,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		383 000,00	383 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 979 200,00	395 900,00	4 375 100,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 375 100,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	448 000,00	0,00	448 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	226 300,00	0,00	226 300,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	598 700,00	100 000,00	698 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	10 000,00	0,00	10 000,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 293 000,00	100 000,00	1 393 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 393 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	25 000,00		25 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	344 480,00		344 480,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		100 000,00	100 000,00
73	Impôts et taxes	2 254 700,00		2 254 700,00
74	Dotations et participations	1 335 700,00		1 335 700,00
75	Autres produits de gestion courante	180 100,00	0,00	180 100,00
76	Produits financiers	20,00	0,00	20,00
77	Produits exceptionnels	135 100,00	0,00	135 100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		4 275 100,00	100 000,00	4 375 100,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 375 100,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	148 000,00	0,00	148 000,00
13	Subventions d'investissement	370 500,00	0,00	370 500,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	223 600,00	0,00	223 600,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		12 900,00	12 900,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	10 000,00	0,00	10 000,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		383 000,00	383 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	245 000,00		245 000,00
Recettes d'investissement – Total		997 100,00	395 900,00	1 393 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 393 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 148 515,00	1 123 300,00	1 123 300,00
60611	Eau et assainissement	35 000,00	39 000,00	39 000,00
60612	Energie - Electricité	145 000,00	140 000,00	140 000,00
60621	Combustibles	75 000,00	75 000,00	75 000,00
60622	Carburants	20 000,00	20 000,00	20 000,00
60623	Alimentation	10 000,00	16 300,00	16 300,00
60631	Fournitures d'entretien	90 000,00	75 000,00	75 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00	21 000,00	21 000,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	4 000,00	4 000,00
60636	Vêtements de travail	4 000,00	6 000,00	6 000,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	11 000,00	11 000,00
6067	Fournitures scolaires	19 000,00	10 000,00	10 000,00
6068	Autres matières et fournitures	6 000,00	31 000,00	31 000,00
611	Contrats de prestations de services	175 000,00	195 400,00	195 400,00
6132	Locations immobilières	4 500,00	16 500,00	16 500,00
6135	Locations mobilières	17 000,00	48 500,00	48 500,00
61521	Entretien terrains	5 000,00	18 000,00	18 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	60 000,00	40 000,00	40 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	5 000,00	5 000,00	5 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	3 000,00	1 200,00	1 200,00
61551	Entretien matériel roulant	7 000,00	11 000,00	11 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 000,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6161	Multirisques	165 000,00	60 000,00	60 000,00
617	Etudes et recherches	14 000,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	5 000,00	5 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	19 000,00	19 000,00
6188	Autres frais divers	25 000,00	20 000,00	20 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	10 000,00	16 000,00	16 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	20 000,00	9 500,00	9 500,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	22 000,00	10 000,00	10 000,00
6233	Foires et expositions	0,00	8 500,00	8 500,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6237	Publications	0,00	5 000,00	5 000,00
6238	Divers	5 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	8 000,00	4 000,00	4 000,00
6248	Divers	1 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	0,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	1 000,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00	8 000,00	8 000,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	20 000,00	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 215,00	19 500,00	19 500,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	57 000,00	62 000,00	62 000,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	600,00	600,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	100,00	100,00	100,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	200,00	200,00	200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 236 100,00	2 232 100,00	2 232 100,00
6218	Autre personnel extérieur	19 000,00	20 000,00	20 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 000,00	6 200,00	6 200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	32 800,00	30 400,00	30 400,00
6411	Personnel titulaire	1 220 000,00	1 156 000,00	1 156 000,00
6413	Personnel non titulaire	310 000,00	302 300,00	302 300,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	11 700,00	11 700,00
6417	Rémunérations des apprentis	5 000,00	14 000,00	14 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	255 000,00	238 400,00	238 400,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	340 000,00	312 500,00	312 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	14 000,00	13 000,00	13 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	92 000,00	92 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	7 000,00	2 100,00	2 100,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	300,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 200,00	5 600,00	5 600,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	800,00	1 000,00	1 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6488	Autres charges	7 000,00	12 900,00	12 900,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	358 268,00	423 400,00	423 400,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	3 000,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	5 600,00	5 600,00
6531	Indemnités	67 500,00	91 000,00	91 000,00
6533	Cotisations de retraite	3 800,00	4 000,00	4 000,00
6535	Formation	2 000,00	10 000,00	10 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	300,00	1 000,00	1 000,00
6551	Police d'Etat	100,00	100,00	100,00
6553	Service d'incendie	104 000,00	110 000,00	110 000,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	3 435,00	3 000,00	3 000,00
65548	Autres contributions	0,00	10 000,00	10 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	46 268,00	40 000,00	40 000,00
65733	Subv. fonct. Départements	0,00	2 800,00	2 800,00
657362	Subv. fonct. CCAS	10 715,00	28 900,00	28 900,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	112 150,00	115 000,00	115 000,00
65888	Autres	3 000,00	1 000,00	1 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		3 742 883,00	3 778 800,00	3 778 800,00
66	Charges financières (b)	152 697,00	123 000,00	123 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	151 697,00	123 000,00	123 000,00
6688	Autres	1 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 000,00	62 400,00	62 400,00
6714	Bourses et prix	2 000,00	2 900,00	2 900,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	9 500,00	9 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	50 000,00	50 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	15 000,00	15 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	15 000,00	15 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		3 902 580,00	3 979 200,00	3 979 200,00
023	Virement à la section d'investissement	822 737,00	383 000,00	383 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	13 711,00	12 900,00	12 900,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	13 711,00	12 900,00	12 900,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		836 448,00	395 900,00	395 900,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		836 448,00	395 900,00	395 900,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 739 028,00	4 375 100,00	4 375 100,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 375 100,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	6 600,00	25 000,00	25 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	6 500,00	25 000,00	25 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	100,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	364 700,00	344 480,00	344 480,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 500,00	2 000,00	2 000,00
70312	Redevances funéraires	100,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	6 000,00	10 880,00	10 880,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	4 200,00	4 200,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	18 000,00	18 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	20 000,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	170 000,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	163 000,00	303 400,00	303 400,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	3 000,00	3 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	3 000,00	3 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	100,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 215 799,00	2 254 700,00	2 254 700,00
73111	Impôts directs locaux	1 570 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
73211	Attribution de compensation	492 477,00	492 400,00	492 400,00
73221	FNGIR	16 222,00	16 200,00	16 200,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	24 000,00	25 000,00	25 000,00
73224	Fonds départ DMT0 pour com de - 5000 hab	20 000,00	32 000,00	32 000,00
7328	Autres fiscalités reversées	59 100,00	59 100,00	59 100,00
7336	Droits de place	14 000,00	10 000,00	10 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	20 000,00	20 000,00	20 000,00
74	Dotations et participations	1 220 465,00	1 335 700,00	1 335 700,00
7411	Dotation forfaitaire	314 257,00	314 200,00	314 200,00
74121	Dotation de solidarité rurale	241 633,00	264 000,00	264 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	23 475,00	25 000,00	25 000,00
744	FCTVA	4 000,00	6 000,00	6 000,00
7461	DGD	100,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	16 000,00	22 000,00	22 000,00
7473	Participat° Départements	3 500,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	35 000,00	37 000,00	37 000,00
7478	Participat° Autres organismes	500 000,00	581 000,00	581 000,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	30 000,00	31 000,00	31 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	6 000,00	9 000,00	9 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	37 820,00	38 000,00	38 000,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 580,00	8 500,00	8 500,00
7488	Autres attributions et participations	100,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	203 150,00	180 100,00	180 100,00
752	Revenus des immeubles	176 150,00	180 000,00	180 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	27 000,00	100,00	100,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		4 010 714,00	4 139 980,00	4 139 980,00
76	Produits financiers (b)	100,78	20,00	20,00
761	Produits de participations	100,78	20,00	20,00
77	Produits exceptionnels (c)	95 100,00	135 100,00	135 100,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	100,00	100,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	135 000,00	135 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	95 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 105 914,78	4 275 100,00	4 275 100,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
722	Immobilisations corporelles	100 000,00	100 000,00	100 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 205 914,78	4 375 100,00	4 375 100,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
	=			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			4 375 100,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	113 472,28	226 300,00	226 300,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	1 392,28	5 000,00	5 000,00
2031	Frais d'études	93 246,00	178 800,00	178 800,00
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	40 000,00	40 000,00
2033	Frais d'insertion	3 834,00	1 500,00	1 500,00
2051	Concessions, droits similaires	15 000,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	99,95	10 000,00	10 000,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	99,95	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 255 766,26	598 700,00	598 700,00
2111	Terrains nus	7 000,00	6 000,00	6 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	221 943,00	90 400,00	90 400,00
21311	Hôtel de ville	48 000,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	95,19	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	747 374,00	64 000,00	64 000,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	70 500,00	70 500,00
2151	Réseaux de voirie	50 000,28	90 000,00	90 000,00
21534	Réseaux d'électrification	70 773,33	141 000,00	141 000,00
21571	Matériel roulant	0,00	19 000,00	19 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	20 000,00	29 800,00	29 800,00
2182	Matériel de transport	10 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	23 330,46	52 000,00	52 000,00
2184	Mobilier	27 500,00	9 000,00	9 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	29 750,00	27 000,00	27 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 369 338,49	835 000,00	835 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	432 575,00	448 000,00	448 000,00
1641	Emprunts en euros	432 075,00	448 000,00	448 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		432 575,00	448 000,00	448 000,00
45410	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 801 913,49	1 293 000,00	1 293 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	50 000,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	50 000,00	50 000,00
21318	Autres bâtiments publics	50 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	4 576,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	3 936,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	640,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		104 576,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 906 489,49	1 393 000,00	1 393 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

COMMUNE DE GIMONT - COMMUNE DE GIMONT - BP - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 393 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	403 969,31	370 500,00	370 500,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	29 000,00	29 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	46 783,00	93 000,00	93 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	1 300,00	1 300,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	114 000,00	7 000,00	7 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	35 000,00	4 500,00	4 500,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	147 597,54	21 700,00	21 700,00
1341	D.E.T.R. non transférable	51 526,77	205 000,00	205 000,00
1342	Amendes de police non transférable	9 062,00	9 000,00	9 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	188 219,85	223 600,00	223 600,00
1641	Emprunts en euros	188 219,85	223 600,00	223 600,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		592 189,16	594 100,00	594 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	569 447,00	148 000,00	148 000,00
10222	FCTVA	77 347,00	68 000,00	68 000,00
10226	Taxe d'aménagement	60 000,00	80 000,00	80 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	432 100,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	172 500,00	245 000,00	245 000,00
Total des recettes financières		741 947,00	393 000,00	393 000,00
45420	Recettes (5)	0,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 334 136,16	997 100,00	997 100,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	822 737,00	383 000,00	383 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	13 711,00	12 900,00	12 900,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	4 453,00	4 500,00	4 500,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	3 410,00	3 500,00	3 500,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	5 848,00	4 900,00	4 900,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		836 448,00	395 900,00	395 900,00
041	Opérations patrimoniales (9)	4 576,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 936,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	640,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		841 024,00	395 900,00	395 900,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 175 160,16	1 393 000,00	1 393 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 393 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2021001 (1)
LIBELLE : OEPERATION TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 141 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	141 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	141 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-141 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2021002 (1)
LIBELLE : OPERATION ACCESSIBILITE NORMES HANDICAPEES

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 69 500,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	69 500,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	55 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 41 600,00
13	Subventions d'investissement	0,00	41 600,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	41 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-27 900,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2021003 (1)
LIBELLE : OPERATION NUMERISATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 25 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 17 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	17 500,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	17 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-7 500,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2021004 (1)
LIBELLE : OPERATION PROGRAMME "PETITES VILLES DE DEMAIN

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 20 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-20 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2021005 (1)
LIBELLE : OP REFECTION RUE COMBES DU MIDI

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 12 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-12 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2021006 (1)
LIBELLE : OP REFECTION RUE DU FOUR

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 13 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-13 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2021008 (1)
LIBELLE : OP SENTIERS BIODIVERSITE VALLEE DE LA GIMONE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 105 600,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	21 600,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	21 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 17 300,00
13	Subventions d'investissement	0,00	17 300,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	5 200,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	4 500,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	7 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-88 300,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2021009 (1)
LIBELLE : OP AMENAGT SECURITE ET LIAISON DOUCE RD 4 TRANCHE2

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 110 300,00
13	Subventions d'investissement	0,00	110 300,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	29 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	7 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	74 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	110 300,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2021010 (1)
LIBELLE : OP STEP

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 110 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 169 300,00
13	Subventions d'investissement	0,00	169 300,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	46 200,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	123 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	59 300,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2021011 (1)
LIBELLE : OP HOTEL DE FRANCE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 70 800,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	70 800,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	70 800,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-70 800,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2021012 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT ESPACE D'APPRENTISSAGE POUR ROULANTS

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 4 400,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 4 200,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 200,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	4 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-200,00
---	----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2021013 (1)
LIBELLE : REQUALIFICATION BD DU NORD

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 20 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-20 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					10 257 070,34									
1641 Emprunts en euros (total)					10 257 070,34									
1156810	CDC DIRECT	16/12/2009	2010-01-12	01/02/2011	388 328,00	F		1,850	1,850	EURO	A	C	N	A-1
2005281	CAISSE EPARGNE MIDI PYRENNES	20/11/2007	2007-11-20	05/03/2008	2 254 000,00	F		3,250	3,250	EURO	T	X Autres	N	A-1
2010027	CAISSE EPARGNE MIDI PYRENNES	17/03/2010	2010-03-18	10/06/2011	2 200 000,00	F		3,370	3,370	EURO	T	X Autres	N	A-1
2010027 renego	CAISSE EPARGNE MIDI PYRENNES	17/03/2010	2010-03-18	10/06/2021	1 532 352,34	R		0,960	0,960	EURO	T	C	N	A-1
4804903	CAISSE EPARGNE MIDI PYRENNES	09/12/2016	2016-12-21	05/04/2017	450 000,00	F		1,400	1,400	EURO	T	X Autres	N	A-1
5195389	CAISSE EPARGNE MIDI PYRENNES	13/11/2017	2018-04-04	05/07/2018	332 390,00	F		1,470	1,470	EURO	T	X Autres	N	A-1
7266090	CAISSE EPARGNE MIDI PYRENNES	31/05/2009	2009-05-31	25/08/2009	1 600 000,00	F		4,630	4,630	EURO	T	X Autres	N	A-1
7659672	CAISSE EPARGNE MIDI PYRENNES	17/03/2010	2010-03-18	10/07/2012	1 000 000,00	F		3,970	3,970	EURO	T	X Autres	N	A-1
CO8191	CRCA PYRENNES GASCOGNE	05/08/2014	2014-08-09	29/11/2014	500 000,00	F		3,270	3,270	EURO	T	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

COMMUNE DE GIMONT - COMMUNE DE GIMONT - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					10 257 070,34									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		6 279 756,29					2 647 629,26	188 560,37	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 279 756,29					2 647 629,26	188 560,37	0,00	0,00
1156810	N	0,00	A-1	203 055,81	5,00	F		1,850	39 136,09	3 756,53	0,00	0,00
2005281	N	0,00	A-1	788 900,00	7,00	F		3,250	112 700,00	24 265,72	0,00	0,00
2010027	N	0,00	A-1	1 551 918,45	0,50	F		0,000	2 219 566,04	79 074,91	0,00	0,00
2010027 renego	N	0,00	A-1	1 532 352,34	15,00	R		0,960	71 496,56	10 861,63	0,00	0,00
4804903	N	0,00	A-1	374 917,91	16,25	F		1,400	20 695,41	5 140,51	0,00	0,00
5195389	N	0,00	A-1	281 945,11	12,50	F		1,470	20 701,82	4 030,82	0,00	0,00
7266090	N	0,00	A-1	680 000,00	8,50	F		4,630	80 000,00	30 095,00	0,00	0,00
7659672	N	0,00	A-1	575 000,00	11,50	F		3,970	50 000,00	22 083,13	0,00	0,00
CO8191	N	0,00	A-1	291 666,67	8,75	F		3,270	33 333,34	9 252,12	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GIMONT - COMMUNE DE GIMONT - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 279 756,29					2 647 629,26	188 560,37	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 279 756,29	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		448 000,00	I 448 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		448 000,00	448 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	448 000,00	448 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	448 000,00	0,00	0,00	448 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		788 900,00	III 788 900,00
Ressources propres externes de l'année (a)		148 000,00	148 000,00
10222	FCTVA	68 000,00	68 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	80 000,00	80 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		640 900,00	640 900,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	4 500,00	4 500,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	3 500,00	3 500,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	4 900,00	4 900,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	245 000,00	245 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	383 000,00	383 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	788 900,00	0,00	0,00	0,00	788 900,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	448 000,00
Ressources propres disponibles	IV	788 900,00
Solde	V = IV – II (6)	340 900,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 454		Intitulé de l'opération : Opérations pour compte de tiers Recettes			Date de la délibération : 01/01/2021	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
DEPENSES (a)						
	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00		
45 Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00		
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00		
RECETTES (b)						
	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00		
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00		
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00		

N° opération : 458		Intitulé de l'opération : Dépenses (à subdiviser par mandat) Recettes (à subdiviser par mandat)			Date de la délibération : 01/01/2021	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
DEPENSES (a)						
	140 128,79	0,00	0,00	0,00		
45 Opérations pour compte de tiers (5)	140 128,79	0,00	0,00	0,00		
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses nettes (a – c)	140 128,79	0,00	0,00	0,00		
RECETTES (b)						
	140 128,79	0,00	0,00	0,00		
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	116 774,00	0,00	0,00	0,00		
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	23 354,79	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Recettes nettes (b - d)	140 128,79	0,00	0,00	0,00		

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					8 539 280,90	2 610 021,23										32 692,94	70 055,06	
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2006	X Autres	Travaux d'amélioration 12 logements L'ASTARGESE	CDC DIRECT	25 000,00	4 469,85	6,00	A	F		3,400	F		3,400	A-1	EURO	151,00	685,00
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2007	X Autres	Réhabilitation 16 logements Cité Les Rosiers	CDC DIRECT	396 500,00	118 016,33	13,00	A	F		3,950	F		3,950	A-1	EURO	4 661,00	7 121,00
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2010	X Autres	Réhabilitation 16 logements Cité l'Astargèse	CDC DIRECT	60 000,00	21 051,23	16,00	A	F		2,350	F		2,350	A-1	EURO	494,00	1 099,00
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2011	X Autres	Amélioration l'Astargèse - chauffage électrique	CDC DIRECT	26 000,00	5 688,22	6,00	A	F		2,850	F		2,850	A-1	EURO	162,00	882,00
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2014	C	Garantie 3 Logements individuels Beaugard	CDC DIRECT	180 000,00	79 618,09	34,00	A	F		1,600	F		1,600	A-1	EURO	1 273,00	1 781,00
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2014	C	Garantie 3 logements Beaugard	CDC DIRECT	64 030,00	29 290,45	44,00	A	F		1,600	F		1,600	A-1	EURO	468,00	464,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2014	C	Garantie 3 logements individuels Beaugard	CDC DIRECT	93 699,00	40 599,67	34,00	A	F		0,800	F		0,800	A-1	EURO	324,00	1 044,00
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2014	C	Garantie 3 logements individuels Beaugard	CDC DIRECT	30 307,00	13 591,79	44,00	A	F		0,800	F		0,800	A-1	EURO	108,00	259,00
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2017	X Autres	Construction 3 logements Lotissement Beaugard	LA BANQUE POSTALE	82 500,00	34 147,03	16,00	T	F		1,810	F		1,810	A-1	EURO	605,50	1 857,38
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2019	C	17 logements individuels Le Clos des Chênes	CDC DIRECT	166 000,00	48 059,96	48,00	A	F		0,550	F		0,550	A-1	EURO	264,00	877,00
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2018	C	17 logements individuels Le Clos des Chênes	CDC DIRECT	585 000,00	175 500,00	38,00	A	F		0,550	F		0,550	A-1	EURO	965,00	4 165,00
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2018	C	17 logements individuels Le Clos des Chênes	CDC DIRECT	894 000,00	268 200,00	38,00	A	F		1,350	F		1,350	A-1	EURO	3 620,00	5 448,00
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2018	C	17 logements individuels Le Clos des Chênes	CDC DIRECT	302 000,00	88 021,51	48,00	A	F		1,350	F		1,350	A-1	EURO	1 188,00	1 315,00
SA GASCONNE HLM DU GERS	1999	X Autres	Amélioration de logements	CDC DIRECT	15 244,90	3 362,43	11,00	A	F		3,050	F		3,050	A-1	EURO	102,00	262,00
SA GASCONNE HLM DU GERS	2016	X Autres	Amélioration 22 Logements 14 Rue du Couvent	CDC DIRECT	300 000,00	117 658,94	11,50	T	F		1,350	F		1,350	A-1	EURO	1 540,00	9 520,00
SA GASCONNE HLM DU GERS	2019	P	Acquisition Amélioration 26 logements Cahuzac	CDC DIRECT	430 000,00	126 435,21	39,00	A	V		0,550	V		0,550	A-1	EURO	695,39	2 915,53
SA GASCONNE HLM DU GERS	2019	C	Acquisition Amélioration 26 logements Cahuzac	CDC DIRECT	1 250 000,00	366 756,97	39,00	A	F		1,350	F		1,350	A-1	EURO	4 951,22	7 206,55
SA GASCONNE HLM DU GERS	2019	C	Acquisition en VEFA de 39 logements (30 PLUS / 9 PLAI) rue Nationale	CDC DIRECT	540 000,00	158 368,10	39,00	A	F		0,550	F		0,550	A-1	EURO	871,02	3 651,88

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM DU GERS	2019	C	Acquisition en VEFA de 39 logements (30 PLUS / 9 PLAI) rue Nationale	CDC DIRECT	196 000,00	57 775,09	49,00	A	F		0,550	F		0,550	A-1	EURO	317,76	1 030,55
SA GASCONNE HLM DU GERS	2019	C	Acquisition en VEFA de 39 logements (30 PLUS / 9 PLAI) rue Nationale	CDC DIRECT	195 000,00	59 289,75	39,00	A	F		1,350	F		1,350	A-1	EURO	0,00	0,00
SA GASCONNE HLM DU GERS	2019	C	Acquisition en VEFA de 39 logements (30 PLUS / 9 PLAI) rue Nationale	CDC DIRECT	1 785 000,00	525 315,36	39,00	A	F		1,350	F		1,350	A-1	EURO	7 091,76	10 322,13
SA GASCONNE HLM DU GERS	2019	C	Acquisition en VEFA de 39 logements (30 PLUS / 9 PLAI) rue Nationale	CDC DIRECT	650 000,00	192 243,99	49,00	A	F		1,350	F		1,350	A-1	EURO	2 595,29	2 793,22
SA GASCONNE HLM DU GERS	2019	C	Acquisition en VEFA de 39 logements (30 PLUS / 9 PLAI) rue Nationale	CDC DIRECT	273 000,00	76 561,26	14,00	A	F		0,320	F		0,320	A-1	EURO	245,00	5 355,82
TOTAL GENERAL					8 539 280,90	2 610 021,23											32 692,94	70 055,06

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	102 748,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	2 836 189,63
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	2 938 937,63
Recettes réelles de fonctionnement	II	4 275 100,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	68.75
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	202100001	SUBVENTION ASSOCIATION ESG BASKET	ESG BASKET	Association	16 000,00
6574	202100002	SUBVENTION ASSOCIATION ECOLE DE MUSIQUE	ECOLE DE MUSIQUE	Association	20 000,00
6574	202100003	SUBVENTION ASSOCIATION AMICALE SAPEURS POMPIERS	AMICALE DES SAPEUR POMPIERS	Association	12 500,00
6574	202100004		ESG FOOTBALL	Association	16 000,00
6574	202100005	SUBVENTION ASSOCIATION ESG RUGBY 2021	ESG RUGBY	Association	16 000,00
6574	202100006	SUBVENTION ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS 2021	ANCIEN COMBATTANT - A.F.N.	Association	300,00
6574	202100007		ESG PETANQUE	Association	500,00
6574	202100008	SUBVENTION ASSOCIATION ESG PELOTE 2021	ESG PELOTE BASQUE	Association	1 000,00
6574	202100010	SUBVENTION ASSOCIATION GYMNASTIQUE GIMONTOISE 2021	GYMNASTIQUE GIMONTOISE	Association	500,00
6574	202100012	SUBVENTION ASSOCIATION RETRO CLUB GIMONTOIS 2021	RETRO CLUB GIMONTOIS	Association	200,00
6574	202100013		SECOURISTES DE GIMONT - ADPC 32	Etablissement de droit public	1 000,00
6574	202100015	SUBVENTION ASSOCIATION VITADANSE 2021	VITADANSE Association	Association	500,00
6574	202100016	SUBVENTION ASSOCIATION CERCLE AMITIES CONCORDE 2021	CERCLE AMITIE CONCORDE	Association	500,00
6574	202100017	SUBVENTION ASSOCIATION COMITE GERSOIS ANCIENS COMBATTANTS	COMITE GERSOIS ANCIENS COMBATTANTS	Association	200,00
6574	202100018	SUBVENTION ASSOCIATION LES PITCHOUNETS 2021	PITCHOUNETS - ASSOCIATION	Association	350,00
6574	202100019	SUBVENTION ASSOCIATION AIKIDO 2021	GIMONT AIKIDO	Association	800,00
6574	202100020	SUBVENTION ASSOCIATION MOTO CLUB 2021	MOTO CLUB GIMONTOIS	Association	3 000,00
6574	202100021	SUBVENTION ASSOCIATION JUDO CLUB 2021	JUDO CLUB GIMONTOIS	Association	100,00
6574	202100022	SUBVENTION ASSOCIATION CLUB TENNIS 2021	TENNIS CLUB GIMONT	Association	2 500,00
6574	202100023	SUBVENTION ASSOCIATION CYCLOTOURISME 2021	ESG CYCLOTOURISME	Association	250,00
6574	202100024	SUBVENTION ASSOCIATION 2021	ASSOCIATION DES COMMECANTS	Association	2 500,00
6574	202100025		ASSOCIATION LES PECHEURS DE LA GIMONE	Association	1 000,00
6574	202100026	SUBVENTION ASSOCIATION BILLARD 2021	ASSOCIATION BILLARD	Association	400,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		10,00	0,00	10,00	9,00	1,00	10,00
Adjoint administratif territorial	C	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		18,00	2,00	20,00	15,00	4,80	19,80
Adjoint technique territorial	C	8,00	2,00	10,00	5,00	4,80	9,80
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Agent de Maîtrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		17,00	0,00	17,00	12,40	4,00	16,40
Agent social	C	8,00	0,00	8,00	4,80	3,00	7,80
Agent social principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur Territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		13,00	2,00	15,00	11,49	2,86	14,35
Adjoint territorial d'animation	C	8,00	2,00	10,00	6,49	2,86	9,35
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

COMMUNE DE GIMONT - COMMUNE DE GIMONT - BP - 2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Brigadier Chef Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		60,00	4,00	64,00	49,89	12,66	62,55

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	801	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	801	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	801	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	801	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	801	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	801	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	801	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	801	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	801	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agent social	C	MS	801	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agent social	C	MS	801	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agent social	C	MS	801	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	MS	801	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-2-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-2-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
01/01/2021 - Amélioration de logements	SA GASCONNE HLM DU GERS		CDC DIRECT	3 901,43
01/01/2021 - Travaux d'amélioration 12 logements L'ASTARGESE	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		CDC DIRECT	4 860,85
01/01/2021 - Réhabilitation 16 logements Cité Les Rosiers	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		CDC DIRECT	148 497,33
01/01/2021 - Réhabilitation 16 logements Cité l'Astargèse	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		CDC DIRECT	24 998,23
01/01/2021 - Amélioration l'Astargèse - chauffage électrique	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		CDC DIRECT	6 105,22
01/01/2021 - Garantie 3 Logements individuels Beaugard	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		CDC DIRECT	102 558,09
01/01/2021 - Garantie 3 logements Beaugard	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		CDC DIRECT	40 535,45
01/01/2021 - Garantie 3 logements individuels Beaugard	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		CDC DIRECT	46 190,67
01/01/2021 - Garantie 3 logements individuels Beaugard	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		CDC DIRECT	16 050,79
01/01/2021 - Amélioration 22 Logements 14 Rue du Couvent	SA GASCONNE HLM DU GERS		CDC DIRECT	126 808,94
01/01/2021 - Construction 3 logements Lotissement Beaugard	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		LA BANQUE POSTALE	39 252,10
01/01/2021 - 17 logements individuels Le Clos des Chênes	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		CDC DIRECT	54 525,96
01/01/2021 - 17 logements individuels Le Clos des Chênes	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		CDC DIRECT	193 978,00
01/01/2021 - 17 logements individuels Le Clos des Chênes	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		CDC DIRECT	340 978,00
01/01/2021 - 17 logements individuels Le Clos des Chênes	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		CDC DIRECT	118 960,51
01/01/2021 - Acquisition Amélioration 26 logements Cahuzac	SA GASCONNE HLM DU GERS		CDC DIRECT	140 130,42
01/01/2021 - Acquisition Amélioration 26 logements Cahuzac	SA GASCONNE HLM DU GERS		CDC DIRECT	469 201,99
01/01/2021 - Acquisition en VEFA de 39 logements (30 PLUS / 9 PLAI) rue Nationale	SA GASCONNE HLM DU GERS		CDC DIRECT	175 522,28
01/01/2021 - Acquisition en VEFA de 39 logements (30 PLUS / 9 PLAI) rue Nationale	SA GASCONNE HLM DU GERS		CDC DIRECT	65 749,57
01/01/2021 - Acquisition en VEFA de 39 logements (30 PLUS / 9 PLAI) rue Nationale	SA GASCONNE HLM DU GERS		CDC DIRECT	70 592,75
01/01/2021 - Acquisition en VEFA de 39 logements (30 PLUS / 9 PLAI) rue Nationale	SA GASCONNE HLM DU GERS		CDC DIRECT	672 049,92
01/01/2021 - Acquisition en VEFA de 39 logements (30 PLUS / 9 PLAI) rue Nationale	SA GASCONNE HLM DU GERS		CDC DIRECT	261 441,94
01/01/2021 - Acquisition en VEFA de 39 logements (30 PLUS / 9 PLAI) rue Nationale	SA GASCONNE HLM DU GERS		CDC DIRECT	78 166,46
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/03/2021

Présenté par Franck VILLENEUVE, Maire, (1),

A Gimont, le 24/03/2021

Franck VILLENEUVE, Maire,,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session budget primitif 2021

A Gimont, le 24/03/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01. VILLENEUVE FRANCK , Maire	
02. RAFEL ISABELLE , 1ERE ADJOINTE	
03. CHOUNET JACQUES , 2EME ADJOINT	
04. CACICEDO CORINNE , 3EME ADJOINTE	
05. PLANCHAND PIERRE-OLIVIER , 4EME ADJOINT	
06. ROZIS LEBRETON HELENE , 5EME ADJOINTE	
07. SIMIONATO SIMON , 6EME ADJOINT	
08. DOUTRE JEAN-CLAUDE , CONSEILLER MUNICIPAL	
09. COLAVITTI ARLETTE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
10. HORGUEDEBAT MARIE-THERESE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
11. FILLOUSE JEAN-PIERRE , CONSEILLER MUNICIPAL	
12. CAPIAN-SOUFFARES CHRYSTEL , CONSEILLERE MUNICIPALE	
13. POLO ANDRE , CONSEILLER MUNICIPAL	
14. GAURAN CAROLINE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
15. JEANDENAND PATRICK , CONSEILLER MUNICIPAL	
16. BARAYRE HELENE , CONSEILLER MUNICIPAL	
17. LARRIEU NOEL , CONSEILLER MUNICIPAL	
18. GAUTRAND LILIANE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
19. VARIN SYLVIE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
20. MAMPRIN LAURENT , CONSEILLER MUNICIPAL	
21. GABRIEL BRUNO , CONSEILLER MUNICIPAL	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

22. JARNOT EVELYNE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
23. DARIES REGIES , CONSEILLER MUNICIPAL	

Certifié exécutoire par Franck VILLENEUVE, Maire, (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal réuni en session ordinaire.